

la Roumanie, c'est que l'entente avec cette compagnie prévoyait que nous ne pourrions pas obtenir de nouveaux envois de pétrole des Caraïbes si nous n'étions pas disposés à acheter à ce prix les cinq millions de gallons de pétrole roumain.

LA COMMISSION VERSÉE À LA CANADIAN FUEL MARKETERS
À L'ÉGARD DES ACHATS DE PÉTROLE DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services. Quelle commission l'entreprise Canadian Fuel Marketers a-t-elle touchée à l'occasion de cette opération de courtage?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, de fait, nous n'avons versé aucune commission à la société pour le pétrole des Caraïbes. Nous avons payé 1½ p. 100 pour le pétrole roumain. En moyenne, la commission dans ce genre d'opération est de 2 p. 100, ce qui veut dire que l'accord était fort avantageux dans les circonstances.

ESSENCE ET MAZOUT DE CHAUFFAGE—LES INTENTIONS DE
CERTAINES COMPAGNIES QUANT AUX MOTIFS D'UNE HAUSSE
DES PRIX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de l'annonce faite par certaines sociétés, selon laquelle elles entendent relever le prix de l'essence et de l'huile de chauffe pour des raisons autres que la hausse du prix du pétrole brut de 2c. le gallon. Quelles sociétés ont avisé le ministre de leurs intentions à cet égard; quel montant prévoient-elles imposer aux consommateurs et quelle attitude le ministre a-t-il adopté face à ces décisions?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai approuvé aucune décision concernant la moindre augmentation des prix entraînée par d'autres frais. Le député pourra obtenir plus de détails lorsque je comparaitrai devant le comité cet après-midi, car je ne les ai pas sous la main en ce moment.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration faite vendredi dernier par le ministre et consignée à la page 980 du *hansard*, selon laquelle on estime que toute hausse attribuable à des motifs autres que l'augmentation du prix du pétrole brut doit se situer aux environs d'un demi-cent le gallon, et étant donné que le gouvernement, aux dires du ministre n'entend pas étudier ces hausses avant qu'elles ne soient imposées, est-ce dire qu'on autorisera la hausse de deux cents le gallon que le gouvernement étudiera ensuite la question pour prendre les mesures qui pourront s'imposer?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous attendrons de voir les faits que présenteront les sociétés à ce propos. Naturellement, s'il y a une hausse que ne justifient pas pleinement les faits allégués, les sociétés, à leur

tour, perdront une partie des compensations qui leur sont versées à l'égard du pétrole acheté outre-mer.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de bien vouloir reconnaître que vendredi, en assurant la Chambre qu'en dépit des déclarations des sociétés pétrolières comme quoi elles augmenteraient leurs prix de 10c. le gallon à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et de 5c. à l'est, la hausse ne serait que de 8 et 3c., il était évident que la hausse sera, en fait, de 10 et de 5c., ce qui revient à hausser graduellement les prix plutôt que tout d'un coup.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre quelle était notre évaluation. Naturellement, les sociétés devront exposer les raisons qui justifient une hausse de prix.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député de York-Simcoe; ce sera ensuite le tour du représentant de Champlain.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et fait suite à la question du chef de mon parti. Le ministre pourrait-il dire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pensais que le député voulait poser une question supplémentaire se rattachant à celle du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. Pour être juste, la présidence doit d'abord donner la parole au député de Champlain.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À LA LUMIÈRE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre.

À la suite des résultats fort peu convaincants de la politique linguistique du gouvernement, et à la suite de la présentation du rapport annuel du Commissaire aux langues officielles dont les constatations sont assez décevantes, le premier ministre envisage-t-il une révision de la politique gouvernementale à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à mon avis, le premier pas serait d'obtenir du Parti Crédit Social du Canada un appui quant à cette politique gouvernementale. Le député n'est pas en très bonne posture pour se plaindre de l'inefficacité de nos mesures, parce que lui-même ne les a pas appuyées en temps opportun.

M. Matte: Monsieur le président, j'aimerais demander au premier ministre, puisqu'il semble nous accuser de je ne sais trop quoi, s'il est disposé à discuter des propositions très concrètes que nous avons faites à la Chambre, mais qui n'ont pas été mises en application, bien qu'elles pourraient l'être. Puisque les solutions suggérées par le gouvernement s'avèrent inefficaces, est-il disposé à étudier celles que nous avons proposées?